



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 18 septembre 2020

Unité Départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques – Unité SEVESO Plateformes

Affaire suivie par : Alexis MILLER
Inspecteur de l'environnement
alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 04 76 69 34 02
Télécopie : 04 38 49 91 95

Référence : 2019 – Is 218 RT

Objet : Suites de la visite d'inspection du 8 septembre 2020
P.J. : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné d'Arnaud LAVÉRIE, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Vilette-de-Vienne, le 8 septembre 2020. L'objectif de cette inspection était de contrôler, par sondage, plusieurs éléments mentionnés dans l'étude de dangers (EDD) de l'établissement transmise en 2016.

L'inspection a mis en évidence un écart concernant la mise en œuvre d'une MMR. Elle identifie par ailleurs plusieurs points à prendre en compte à l'occasion de un prochain réexamen quinquennal de l'étude de dangers de l'établissement.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les demandes d'actions correctives et observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées. Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Monsieur le directeur

**Société SPMR
Chemin de Maupas
38 200 VILLETTE-DE-VIENNE**

Copie : PRICAE, Chrono RT, inspecteur référent